

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024**

---

**LES SOUSSIGNES :**

Monsieur Rémi Dubail, propriétaire de..... 7 260 parts

Madame Alicia Gattaz, propriétaire de..... 807 parts

Total ..... 8 067 parts

**APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Par suite du déménagement de l'office notarial susnommé le 30 septembre 2024, le siège social de la société se situe désormais à PARIS (75116), 74 avenue Kléber.

Les associés conviennent en conséquence de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social de la société.

**ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :**

**PREMIERE DECISION**

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

**« Article 4 – SIEGE SOCIAL**

*Le siège de la Société est fixé à PARIS (75116), 74, avenue Kléber. »*

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les cogérants et associés.

**Rémi Dubail**  
Gérant et associé



**Alicia Gattaz**  
Gérante et associée

